

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2019**

**OBJET : Budget primitif 2019.**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 représentant 15 voix

**N° : 015/2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Camps la Source.

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – JP VERAN – E AUDIBERT – JM CONSTANS – F PERO – J D'ANDREA – A MONTIER – Y COEFFIC – C PALUSSIÈRE – L MARTIN – C BOUYGUES – G FABRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

A CHARRIER – L MEAUME

## Exposé des motifs

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 21 février 2019,

CONSIDERANT la teneur de la note brève et synthétique retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2019,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par chapitre, avec présentation fonctionnelle,

## Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

\* au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

\* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Budget primitif	Dépenses	Recettes
Investissement	507 523,00 €	507 523,00 €
Fonctionnement	1 185 432,00 €	1 185 432,00 €

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

  
**Le Président du Syndicat Mixte  
Bernard VAILLOT**  
**Maire de Camps La Source**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	365 760,00 €	Atténuations de charges	013	30 000,00 €
Charges de personnel	012	630 000,00 €	Produits services. domaine	70	17 000,00 €
Atténuation de produits	014	- €	Impôts et taxes	73	- €
Autres charges gestion courantes	65	12 400,00 €	Dotations et participations	74	1 015 249,59 €
Total dépenses gestion courante		1 008 160,00 €	Autres produits gestion courantes	75	6 000,00 €
Charges financières	66	1 500,00 €	Total des recettes de gestion courantes		1 068 249,59 €
Charges exceptionnelles	67	2 000,00 €	Produits financiers	76	
Dépenses imprévues	022	10 000,00 €	Produits exceptionnels	77	- €
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 021 660,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		1 068 249,59 €
virement à la section d'investissement	023	43 772,00 €	Opérations ordre	042	28 000,00 €
Opérations ordre	042	120 000,00 €	Total recettes ordre de fonctionnement		28 000,00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement		163 772,00 €			
Déficit reporté			Excédent reporté	002	89 182,41 €
<b>Total</b>		<b>1 185 432,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 185 432,00 €</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	183 760,00 €	Subventions d'investissement	13	282 683,84 €
Immobilisation corporelles	21	276 400,00 €			
Immobilisations en cours	023				
Total dépenses équipement		460 160,00 €			
Emprunts et dettes	16	- €	Total des recettes d'équipement		282 683,84 €
Dépenses imprévues	020	19 363,00 €	Dotations. fonds et réserve	10	20 000,00 €
Subventions d'investissement	13	- €	Dépôts et cautionnement reçus	165	- €
Total dépenses financières		479 523,00 €	Total des recettes financières		302 683,84 €
			Opérations ordre	040	120 000,00 €
Opérations ordre	040	28 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	43 772,00 €
Total dépenses ordre d'investissement		28 000,00 €	Total recettes ordre d'investissement		163 772,00 €
			Excédent reporté	001	41 067,16 €
<b>Total</b>		<b>507 523,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>507 523,00 €</b>

# *Syndicat Mixte Provence Verdon*

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le 24 AVR. 2019

ID : 083-200008258-20190404-D015\_2019-BF



---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

---

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Notamment l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

# 1- Contexte

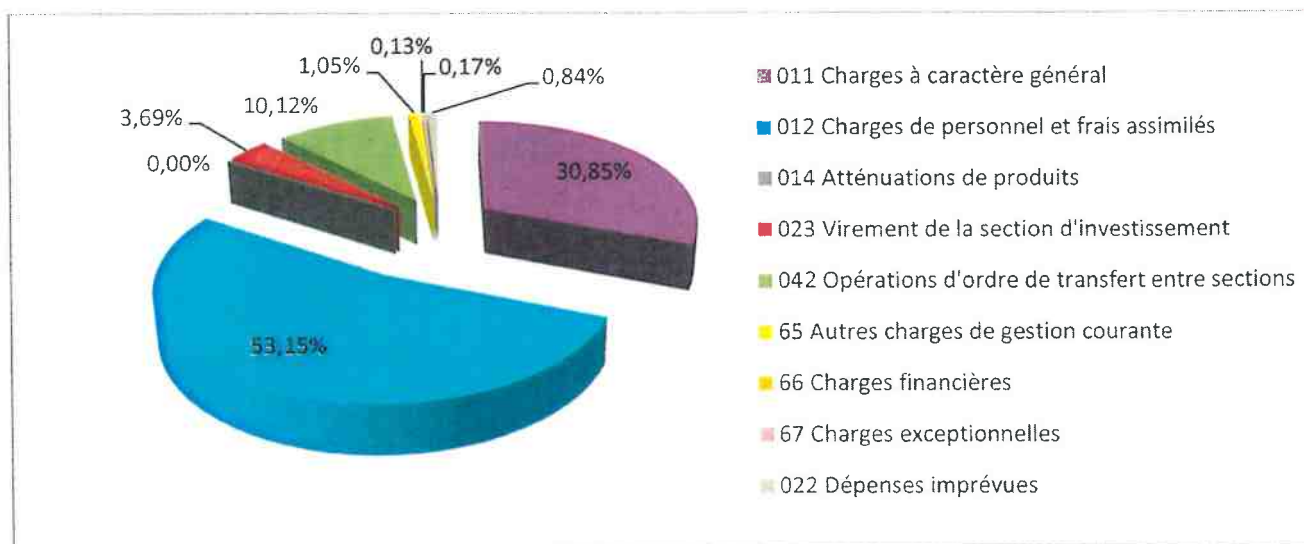
Il convient de préciser que le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique donc que le résultat 2018 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

## 2- Le budget primitif

### La section de fonctionnement

#### Les dépenses

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>1 185 432,00 €</b>	<b>1 850 000,00 €</b>	
011	Charges à caractère général	365 760,00 €	350 796,08 €	4,27%
012	Charges de personnel et frais assimilés	630 000,00 €	628 000,00 €	0,32%
014	Atténuations de produits	- €	340 000,00 €	-100,00%
023	Virement de la section d'investissement	43 772,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre	120 000,00 €	86 595,92 €	38,57%
65	Autres charges de gestion courante	12 400,00 €	443 108,00 €	-97,20%
66	Charges financières	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €		



**Les charges à caractère général (011)** sont en légère hausse (+4.27 %) de manière globale cependant les éléments ci-dessous sont à prendre en considération :

- Les dépenses concernant les fluides (eau, électricité et carburant en légère hausse) ;
- Les contrats de location mobilière et contrat de service sont en légère augmentation (prévision de location de deux véhicules en remplacement des anciens) ;
- L'entretien du matériel roulant est en augmentation (+ 2800 euros) et s'explique par le coût des réparations suite à la restitution du véhicule de location ;
- Suite au transfert de la compétence Tourisme, le contrat de maintenance du logiciel taxe de séjour n'a pas été reconduit (coût 8 000,00 euros) ;
- Les coûts liés à la formation sont en hausse mais justifiables par les nouvelles formations liées à l'action Plan Climat Air Energie Territorial (+ 5 000,00 euros mais néanmoins financés par l'ADEME) ;



- Les honoraires et divers en hausse intègrent l'assistance à maîtrise d'euro et (+ 20 000,00 euros) en animation, concertation PCAET mais projets éducatifs du PAH ;
- Les frais d'annonces et d'insertion sont aussi en hausse au vu du prochain aboutissement du SCOT.

**Les charges de personnel (012)** sont en hausse de 0,32 %. Elles intègrent le recrutement à temps complet du chargé de mission PCAET, ainsi que le remplacement du poste secrétariat par un contrat à durée déterminée ainsi que la rémunération de stagiaire pour les missions LEADER et le contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un congé maternité.

Les effectifs se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
  - o Catégorie A : 3 agents
  - o Catégorie B : 2 agents
- Agents non titulaires :
  - o 6 chargés de mission

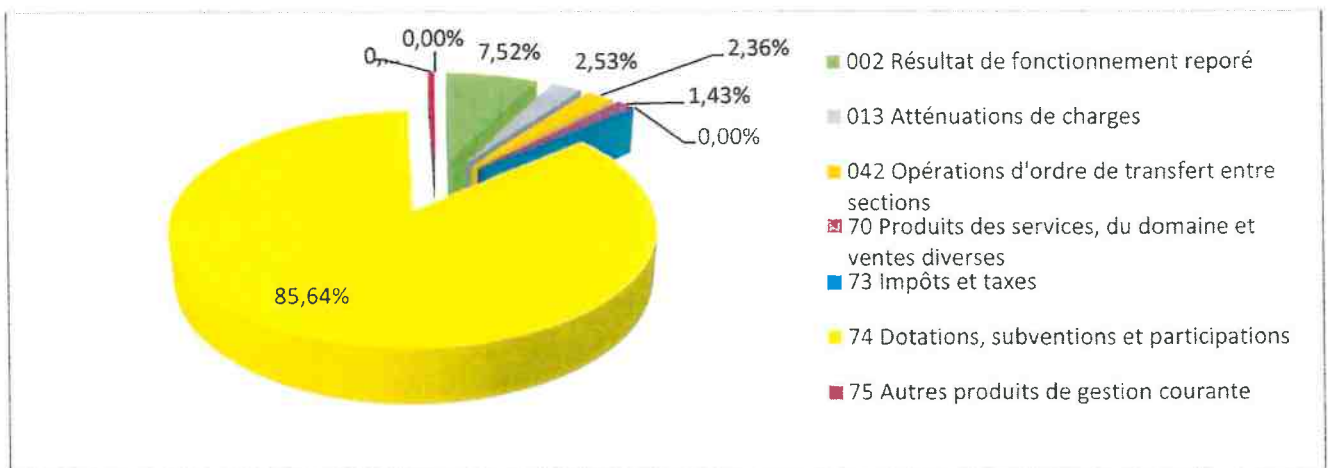
**Les atténuations de produits (014)** disparaissent complètement car elles correspondaient aux reversement de la taxe de séjour.

**Les opérations d'ordre de transfert entre section (042)** augmentent mécaniquement du fait de l'augmentation de nos dépenses d'équipements brutes (pour le CIAP et la Signalétique entre autre).

**Les autres charges de gestion courantes (65)** sont en forte baisse (97,20 %) car elles correspondaient au reversement des participations perçues au titre de l'accueil tourisme.

#### Les recettes

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>1 185 432,00 €</b>	<b>1 850 000,00 €</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 182,41 €	86 800,19 €	
013	Atténuations de charges	30 000,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert	28 000,00 €	28 457,16 €	-1,61%
70	Produits des services, du domaine	17 000,00 €	48 000,00 €	-64,58%
73	Impôts et taxes	- €	340 000,00 €	-100,00%
74	Dotations, subventions et participations	1 015 249,59 €	1 341 281,00 €	-24,31%
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €	5 461,65 €	9,86%



Les atténuations de charges (013) sont en hausses mais se justifient par la pr  
liés à l'assurance statutaires concernant les arrêts maladies ou encore les congés

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) sont globalement stables et représentent les subventions amortissables.

Les produits des services, du domaine (70) sont en forte baisse mais ceci est la résultante de l'abandon du volet tourisme et ses recettes associées (remboursement mise à disposition de personnel entre autre).

Les impôts et taxes (73) ont totalement disparues car ces recettes correspondaient aux encaissements de la taxe de séjour.

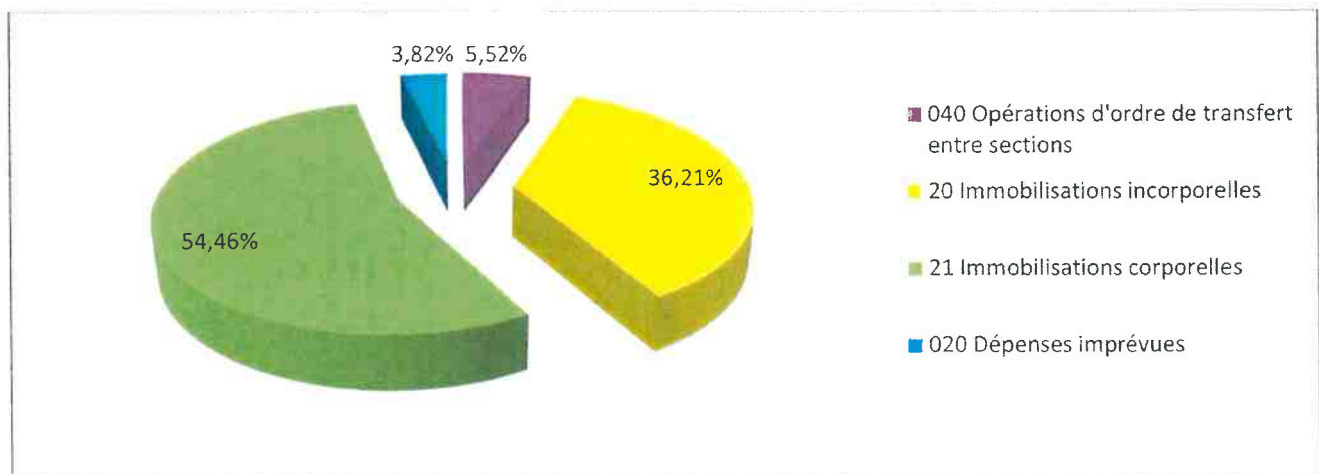
Les dotations, subventions et participations (74) subissent une baisse de près d'un quart (part accueil tourisme) pour les mêmes raisons que les impôts et taxes à savoir l'abandon du volet tourisme par le syndicat.

Les autres produits de gestion courante (75) sont stables et correspondent aux remboursement de la part salariales des chèques déjeuners.

## La section d'investissement

### Les dépenses

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
D	DEPENSE	507 523,00 €	485 000,00 €	4,64%
040	Opérations d'ordre de transfert	28 000,00 €	28 457,16 €	-1,61%
20	Immobilisations incorporelles	183 760,00 €	266 403,00 €	-31,02%
21	Immobilisations corporelles	276 400,00 €	190 139,84 €	45,37%
020	Dépenses imprévues	19 363,00 €	- €	

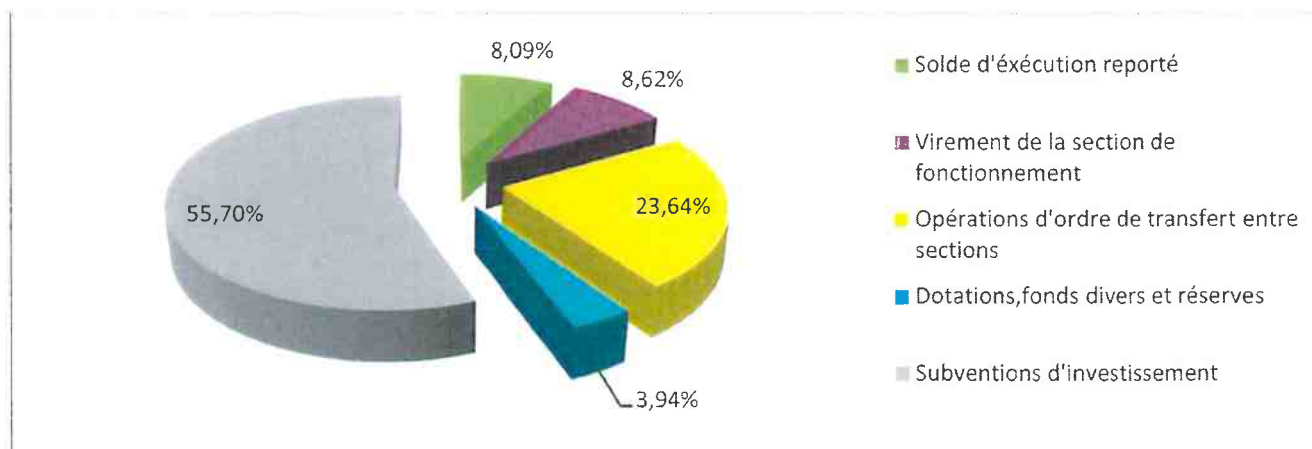


Les principales dépenses d'équipements ou études envisagées sont :

- Finalisation révision du SCOT
- La tranche optionnelle de l'étude de finalisation du SCOT
- Etude de déplacement SCOT
- Infographie et support numérique SCOT
- Etude déplacement SCOT
- Etude charte graphique, site et logo
- Les circuits historiques du volet signalétique PAH
- Concernant le projet CIAP :
  - o Les phases 5 et 6 de l'étude de programmation
  - o La scénographie de Barjols
  - o La fin des travaux de la scénographie de Plan Aups

**Les recettes**

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>507 523,00 €</b>	<b>485 000,00 €</b>	<b>4,64%</b>
001	Solde d'exécution reporté	41 067,16 €	151 802,79 €	-72,95%
021	Virement de la section de fonctionnement	43 772,00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert	120 000,00 €	86 595,92 €	38,57%
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	5 793,29 €	245,23%
13	Subventions d'investissement	282 683,84 €	240 808,00 €	17,39%



Ces dépenses d'équipements ou études seront financées par :

- Région Sud
- DRAC
- EPCI membres
- Des dotations aux amortissements
- Le solde d'exécution reporté

### 3-Les principaux indicateurs du syndicat

*Les dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (Ratio 7)*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	46,22%	39,10%	42,73%	39,42%	34,01%	33,75%	39,93%

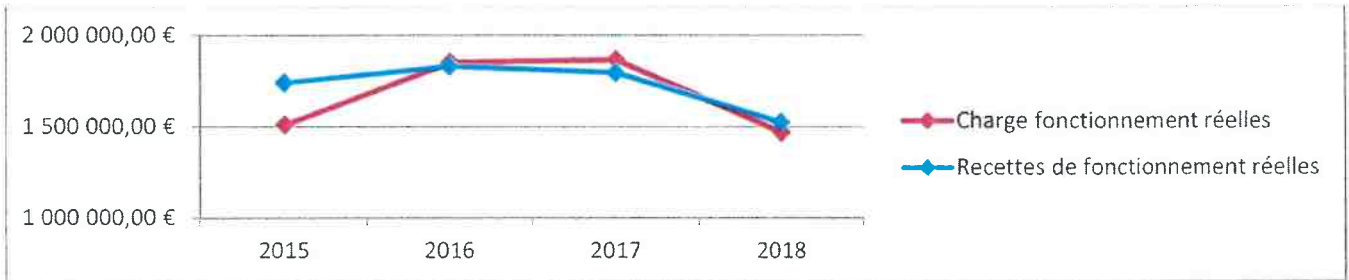
Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.



**Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement**

Envoyé en préfecture le 24/04/2019  
 Reçu en préfecture le 24/04/2019  
 Affiché le **24 AVR. 2019**  
 ID : 083-200008258-20190404-D015\_2019-BF

	2015	2016	2017	2018
Charge fonctionnement réelles	1 507 027,22 €	1 848 010,45 €	1 863 081,22 €	1 465 262,89 €
Recettes de fonctionnement réelles	1 742 235,59 €	1 833 172,00 €	1 796 602,50 €	1 525 796,98 €

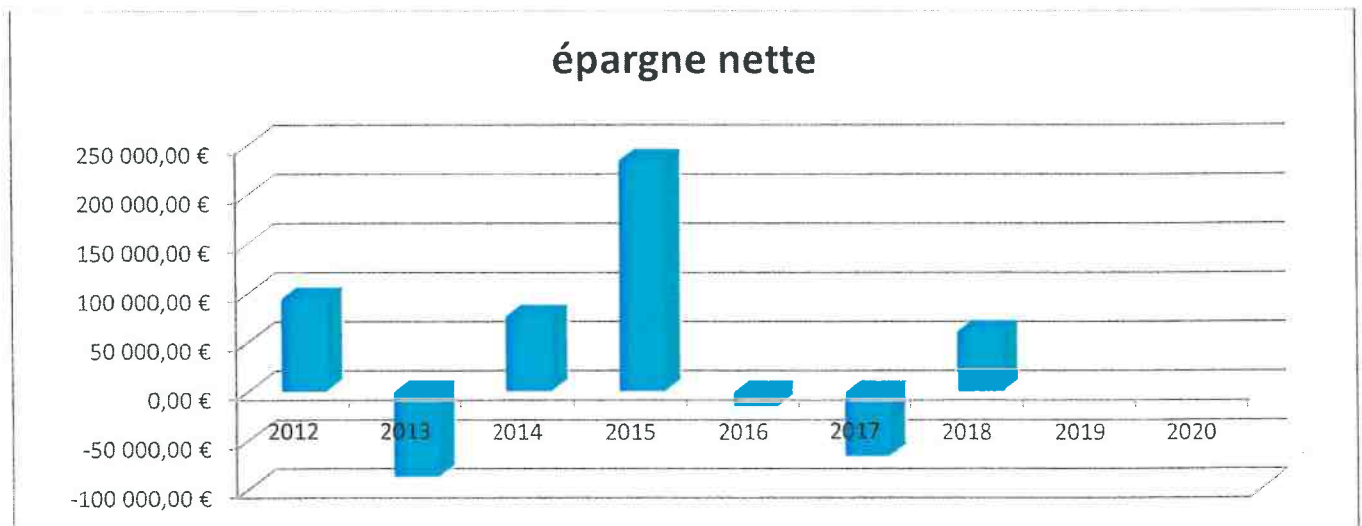


La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Ce graphique illustre l'effet ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement.

**L'épargne nette**

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette



Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le 24 AVR. 2019







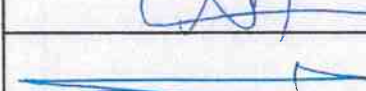

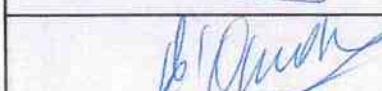


ID : 083-200008258-20190404-D015\_2019-BF

COM



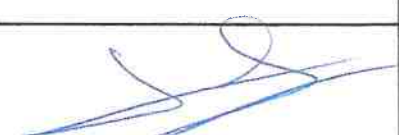

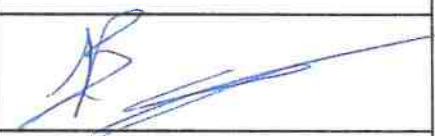
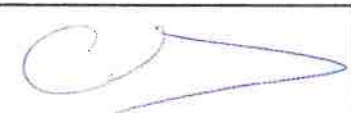
SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE  
VERDON

04/04/2019

NOM		SIGNATURE
VAILLOT Bernard 	<b>C A P V  T I T U L A I R E S</b>	
LATZ Michaël		
VERAN Jean-Pierre		
BREMOND Didier		
AUDIBERT Eric		
CONSTANS Jean-Michel		
LANFRANCHI Christine		
PERO Franck		
D'ANDREA Jeanine		
LAMIA Anne-Marie		
BOURLIN Sébastien		
MONTIER Alain		
MORIN Jean-Pierre		
GROS Michel		
FELIX Jean-Claude		
COEFFIC Yvon		

TURINELLI Jacqueline
PAUL Jacques
DEBRAY Romain
VALLOT Philippe
LOUDES Serge
GIUSTI Annie
BCEUF Mireille
PALUSSIÈRE Christophe
MARTIN Laurent
RASTELLO Gilles
BOUYGUES Christian
LAVIGOGNE Denis
GUIOL André
FABRE Gérard
LAUMAILLER Jean-Luc
PONS Josette

**C  
A  
P  
V  
  
S  
U  
P  
P  
L  
E  
A  
N  
T  
S**

AU TOTAL

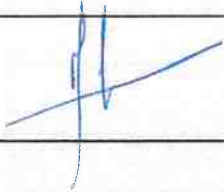
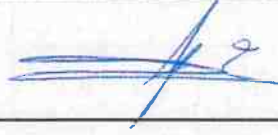
16 TITULAIRES  
16 SUPPLEANTS

Envoyé en préfecture le 24/04/2019  
 Reçu en préfecture le 24/04/2019  
 Affiché le **24 AVR. 2019**  
 ID : 083-200008258-20190404-D015\_2019-BF  
 COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE  
 VERDON

04/04/2019

PROVENCE VERDON

NOM		SIGNATURE
DE BOISGELIN Bernard	P R O V E N C E  V E R D O N  T I T U L A I R E S	
CHARRIER Annie		
MANCER Yves		
MEAUME Laurent		
BESNARD Gilbert		
DEMIRDJIAN Benjamin		

HUGOU Emmanuel	<b>P R O V E N C E  V E R D O N  S U P P L E A N T S</b>	
AMBROSIO Robert		
MATHIEU Jean-Marc		
IMBERT Christian		
PLOUVIER Caroline		
BOTEY Danièle		

AU TOTAL

6 TITULAIRES  
6 SUPPLEANTS